UMIH

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

L'UMIH en 2019

Les dossiers de l'année

Pour nous, ça n'est jamais calme ! Au fil des années, nous sommes amenés à intervenir sur de nouveaux sujets tout en continuant d'agir sur des dossiers récurrents. Je pense notamment au taux de TVA, ayant eu à désamorcer une nouvelle tentative de relèvement au début de l'été. Notre action pour un meilleur contrôle des plateformes internet se poursuit, notamment en convaincant les municipalités d'utiliser la loi afin de mieux encadrer la location de meublés de court séjour. Ce sont là deux exemples d'une activité qui concerne toute notre profession.

Dans un avenir proche, nous agirons dans des univers beaucoup plus vastes que les CHR

Mais ce que nous retiendrons surtout de cette année, c'est le nombre de grandes évolutions initiées qui nous engagent pour l'avenir. Je voudrais vous en faire mesurer l'importance, par trois exemples, tant je pense qu'elles sont significatives du changement de dimension que vit l'UMIH.

Le regroupement des branches professionnelles qui doit avoir lieu cette année. La loi nous impose de passer de 750 branches à moins de cent. Dans cette perspective, nous avons continué de développer la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT), noyau de la grande branche Tourisme dont les CHR sont le moteur et qui rassemble les représentants des métiers connexes au nôtre. Ce regroupement de forces donnera plus de poids à notre action et mettra en valeur le rôle des CHRD comme premiers contributeurs au chiffre d'affaires touristique.

L'OPCO, l'opérateur de compétences qui remplace le FAFIH sous le nom d'AKTO et que nous avons mis en place dans le cadre de la réforme du financement de la formation professionnelle. Nous nous y trouvons avec 32 autres branches des services, comptant pour plus de 4 millions de salariés.

Le Parlement rural français, dans la suite des Assises de la ruralité de 2018. Avec cette nouvelle instance, nous sortons de notre rôle sectoriel pour agir sur des questions d'économie et de société.

Dans un avenir proche, nous agirons dans des univers beaucoup plus vastes que les CHR. Le monde des organisations professionnelles change et plutôt que de subir ces mutations, nous renforçons nos moyens d'actions et prenons les décisions qui nous en rendent acteurs. Mon ambition et celle de l'UMIH seront toujours les mêmes : servir nos entreprises et nos métiers.

Pour mener à bien ces évolutions, les instances de l'UMIH ont prolongé jusqu'en 2022 le mandat que j'assume avec mon vice-président Hervé Bécam ainsi que celui des présidents de branches. Cette continuité contribuera à nous faire réussir le passage des grandes mutations qui sont en cours.

Roland Héguy

Président confédéral de l'UMIH

L'UMIH N°1 de la branche HCR

1ère organisation professionnelle

des indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, exploitants d'établissements de nuit

3e organisation professionnelle tous secteurs confondus (en nombre d'entreprises adhérentes)

L'UMIH représente

72 %

des entreprises qui adhèrent à une organisation professionnelle, soit 29 698 entreprises (77 % avec ses syndicats associés GNC et SNRTC, soit 31 647 entreprises)

50,3 %

des salariés des entreprises qui adhèrent à une organisation professionnelle, soit 199 563 salariés (70 % avec ses syndicats associés GNC et SNRTC, soit 277 649 salariés)

Le tourisme en France

- 168 milliards d'euros de consommation touristique
- 8 % du PIB
- 2 millions d'emplois directs et indirects
- 89,3 millions de touristes internationaux en 2018
- 55,5 milliards d'euros de recettes générées par le tourisme international

Le secteur HCR

- 229 000 entreprises dont 170 000 restaurants, 18 600 hôtels, 40 400 cafés, débits de boissons et établissements de nuit
- 76,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- Plus d'1 million d'actifs dont 400 000 saisonniers
- 4e employeur privé de France (après l'industrie, le transport et le bâtiment)
- 100 000 jeunes formés chaque année à 35 métiers
- 18 % de salariés de moins de 25 ans contre 9 % dans les autres secteurs
- 90 % d'entreprises de moins de 10 salariés

UMIH, l'organisation professionnelle N° 1

chez les cafetiers, hôteliers, restaurateurs et établissements de nuit

NOTRE ORGANISATION

Depuis plus de 70 ans, l'UMIH représente, défend et accompagne les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières, dans toutes les régions et tous les départements de France (métropole et outre-mer).

NOS MISSIONS

Informer, accompagner et conseiller les professionnels au quotidien

Assurer la promotion et la reconnaissance des métiers et du secteur

Représenter et défendre les professionnels au niveau départemental, national et européen

Démontrer le rôle majeur des cafés, hôtels, restaurants au sein du tourisme

L'UMIH, présente et active partout en France

Avec plus de

100 Fédérations départementales

2000 Élus

400 Collaborateurs

L'UMIH C'EST

4 branches professionnelles

- UMIH Cafés, Brasseries et Établissements de nuit
- UMIH Hôtellerie française
- UMIH Restauration
- UMIH Saisonniers

1 organisme de formation

UMIH FORMATION, la référence dans l'hôtellerie restauration avec plus de 200 000 professionnels formés depuis 2002

1 magazine mensuel

Nous CHRD, magazine n° 1 chez les chefs d'entreprise CHRD et n° 7 dans le classement de diffusion de la presse professionnelle*

* Chiffres ACPM 2016-2017

L'UMIH FÉDÈRE

5 syndicats associés

- GNC Groupement National des Chaînes Hôtelières
- SNRTC Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale
- SNRPO Syndicat National de la Restauration Publique Organisée
- CSLMF Chambre Syndicale des Lieux Musicaux, Festifs et Nocturnes (ex-CSCAD)
- France Thalasso

4 structures interdépartementales

- UMIH Prestige
- SNEG & Co Syndicat National des Entreprises Gaies & Co
- UMIH Bowling Loisirs
- UMIH Nuit

Les 7 raisons de rejoindre l'UMIH

1 Obtenir des conseils et une expertise professionnelle

- Juridique / Réglementaire
- Affaires sociales
- Emploi / Formation
- Fiscalité
- Environnement

2 Découvrir UMIH PASS, votre nouvel espace adhérent www.umihpass.fr

- Remise sur vos achats alimentaires, vos équipements (arts de la table, produits entretien…) et un ensemble de services (assurance…)
- L'actualité du secteur
- Bons plans loisirs pour vous et vos salariés : cinéma, spectacle, exposition, voyage, sport… à des prix remisés !
- Accès à toute l'expertise UMIH (circulaires sociales, juridiques, fiscales)

3 Bénéficier d'avantages économiques

- Remise sur les droits d'auteur SACEM
- Protection juridique
- Accès au Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV)
- Titres restaurant

4 Disposer de formations adaptées pour développer votre entreprise

- Permis d'exploitation
- Permis de former
- Hygiène HACCP
- Normes et sécurité
- Management, gestion
- E-réputation, distribution en ligne, webmarketing
- Langues étrangères
- Gaspillage alimentaire

5 Rester informé de l'actualité de votre métier et du secteur

- Abonnement au magazine *Nous CHRD* (magazine N°1 de la presse professionnelle CHR)
- Newsletter UMIH
- Site internet et réseaux sociaux de l'UMIH : www.umih.fr, Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram

6 Être représenté au niveau local, national et européen

- L'UMIH, porte-parole de la profession, est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des instances économiques et interprofessionnelles

7 Intégrer le réseau UMIH et participer à la promotion de votre profession

- Forums, salons, congrès, assemblées générales
- Rencontres avec d'autres professionnels

2019 a été marquée par de nombreux évènements dans lesquels l'UMIH tenait une des premières places dans le but de développer les entreprises CHRD et de faire progresser la profession.

JANVIER

Après une communication en interne, communication au grand public sur la mise en place d'une plateforme nationale. Cette plateforme aura, notamment, pour objectif de mettre en place un nouveau contrat de travail en cours de finalisation après 18 mois de travail par l'UMIH.

Mobilisation dans le Grand débat national : envoi d'un document personnalisable par les départements et participation aux réunions.

FÉVRIER

Lancement du Tour de France #2 « Va voir ton maire » sur la régulation des locations meublées. À ce jour, plus d'une trentaine de déplacements avec conférences de presse et rencontres avec les élus locaux.

17 MAI

Conseil Interministériel du Tourisme : annonce d'une plateforme au service de l'emploi et des compétences dans le secteur du tourisme et d'un comité de filière du tourisme.

4 JUIN

Journée Ruralisons ! et lancement du Parlement rural français avec l'AMRF, Nouvelles Ruralités, Leader France, Familles Rurales et le réseau des Maisons familiales rurales.

JUILLET

Rencontre avec le groupe d'étude gastronomie de l'Assemblée nationale composé de plus de 90 députés issus de tous les groupes politiques pour des actions communes.

SEPTEMBRE

France Thalasso devient un syndicat associé.

MARS

Lancement de la nouvelle formule du *NOUS CHRD*.

Nous CHRD

Mobilisation à l'occasion des élections européennes avec le document *Destination Europe : partageons nos ambitions pour une Europe du tourisme.*

1er AVRIL

Hervé Becam prend la présidence d'AKTO, nouvel OPCO (opérateur de compétences) des entreprises et des salariés à forte intensité de main d'œuvre.

15 AVRIL

Assises de la restauration commerciale sur le thème « 1001 recettes pour se réinventer » organisées en partenariat avec le GNC, le SNRTC, le SNARR et le SNRPO.

OCTOBRE

Première session de travail du Parlement rural français à Magny-Cours dans la Nièvre.

Fin de la licence d'entrepreneurs de spectacle pour nos établissements : simple déclaration pour organiser des animations dans les CHRD.

NOVEMBRE

Partenariat avec la Rugby World Cup 2023 en France.

Participation aux travaux de propositions sur la loi autonomie au sein de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Défendre les dossiers en faveur des entreprises de la branche HCR sera toujours notre priorité pour l'année 2020.

Votre nouvel espace adhérent

UMIH PASS

www.umihpass.fr

UMIH PASS, une plateforme qui répond aux besoins des chefs d'entreprise et de leurs salariés.

Toute l'actu et l'expertise de l'UMIH disponible 24h/24

Accédez à une information de qualité, en retrouvant l'ensemble des circulaires relatives au droit du travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, au fiscal, au juridique et au développement durable.

Retrouvez toute les actualités du secteur via les communiqués de presse, les UMIHNews et les courriers adressés aux fédérations départementales.

Une centrale d'achats en partenariat avec la Fédération Internationale des Logis

Bénéficiez de remises et réalisez d'importantes **économies sur vos achats** alimentaires, d'équipements et de services.

Des offres loisirs en partenariat avec ProWebCE

Profitez d'offres et de réductions sur vos achats loisirs, voyages, shopping, sorties culturelles, billetterie, **pour vous et votre famille.**

Faîtes-en également bénéficier vos salariés, comme dispositif de fidélisation.

UMIH PASS

UMIH
UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Avantages réservés aux adhérents UMIH

COMMENT ÉCONOMISER AU MINIMUM 1000 €(*) GRÂCE À VOTRE ADHÉSION UMIH ?

Tarif général	Tarif adhérents UMIH	Gains annuels
SACEM		
1314,31 €	757,04 €	557,27 €
CONSEIL JURIDIQUE		
Avocat 150 € / heure	Conseil et expertise juridique, fiscal et social	Conseil permanent
MÉDIATION		
400 €	50 € de frais de dossier	350 € minimum
JOURNAL NOUS CHRD		
30 €	15 €	15 €
UMIH PASS		
Équipement professionnel	15 à 30 % d'économie	
Culture et loisirs	20 à 30 % d'économie	
TITRES RESTAURANT		
minimum 50 € d'économie		

(*)Exemple d'économies réalisées par un café - restaurant de 31 à 60 places dans une ville de plus de 5000 habitants qui paie 300 € de cotisation annuelle départementale et qui a eu recours à 1 médiation et 1 contentieux prud'homal dans l'année écoulée.

Plus de renseignements ? Contactez votre UMIH départementale

UMIH 73-74
139 avenue du stade
Résidence le Rochefort
73700 BOURG ST MAURICE
☎ : 04 79 07 50 95
@ : umih73-74@orange.fr

www.umih.fr

Nous CHRD

Le magazine partenaire des Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs, Établissements de nuit

Nouvelle formule !

Le magazine n°1 auprès des chefs d'entreprise CHRD

- **100% dédié** aux préoccupations des **professionnels du secteur**
- Diffusé auprès de **+ de 40 000 cafetiers, hôteliers, restaurateurs et discothécaires**
- Des pages consacrées à l'**information syndicale de l'UMIH**

UMIH 73 - 74

L'UNION FAIT LA FORCE !

FORMULAIRE DE PREINSCRIPTION

A compléter et joindre une copie du Kbis et du récépissé de mairie de déclaration de licence débit de boissons - Merci

NOM & PRENOM DU CHEF D' ETABLISSEMENT

NOM & PRENOM DU CONJOINT ET / OU COGERANT

NOM DE L ' ETABLISSEMENT

FORME JURIDIQUE

N° REGISTRE DU COMMERCE OU SIRET

TRIBUNAL DU COMMERCE DE

CODE NAF ET OU APE

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TELEPHONE FIXE ET MOBILE

EMAIL

SITE WEB

ETABLISSEMENT PERMANENT

☐ OUI ☐ NON

ETABLISSEMENT SAISONNIER

OUI	NON
☐	☐

NOM DE LA PERSONNE HABILITEE A PASSER LES COMMANDES

NATURE DE LA CLIENTELE

☐ LOCALE ☐ TOURISTIQUE

APPARTENANCE A UNE CHAINE

☐ OUI ☐ NON

SI OUI ? LAQUELLE ,

☐ CHAINE INTEGREE

☐ CHAINE VOLONTAIRE

DANS QUELS SECTEURS SOUHAITEZ VOUS QUE LA CENTRALE D'ACHATS UMIH INTERVIENNE

☐ LES PRODUITS ALIMENTAIRES ☐ LES BIENS D 'EQUIPEMENT

☐ LES SERVICES

QUELLE EST OU QUELLES SONT VOS ACTIVITES :

HÔTEL

CLASSEMENT

☐ 1 ETOILE ☐ 2 ETOILES ☐ 3 ETOILES ☐ 4 ETOILES ☐ 5 ETOILES

☐ PALACE

NOMBRES DE CHAMBRES

BAR D'HÔTEL

◯ NON ◯ OUI

TYPE DE LICENCE

PISCINE

☐ OUI ☐ NON

REFERENCEMENT DANS UN GUIDE

☐ OUI ☐ NON

SI OUI LE (S)QUEL (S)

NOMBRE EMPLOYE

RECEPTION | ETAGES | LINGERIE

NOMBRE DE PERSONNE TITULAIRE D'UN DIPLÔME | NATURE DU DIPLÔME

NATURE DES PRESTATIONS PROPOSEES A LA CLIENTELE

CHAMBRE +PETIT DEJEUNER
☐ OUI
☐ NON

1/2 PENSION
☐ OUI
☐ NON

PENSION COMPLETE
☐ OUI
☐ NON

RESTAURANT

CLASSIFICATION RESTAURANT DE TOURISME
☐ OUI ☐ NON

SI OUI , LABEL RESTAURANT DE FRANCE
☐ OUI ☐ NON

LICENCE DEBIT DE BOISSONS

PRESTATIONS PROPOSEES A LA CLIENTELE

UN MENU
☐ OUI
☐ NON

UN MENU ENFANT
☐ OUI
☐ NON

UNE CARTE
☐ OUI
☐ NON

NOMBRE DE COUVERT

NOMBRE D'EMPLOYE

CUISINE | SALLE

NOMBRE DE PERSONNE TITULAIRE D'UN DIPLÔME | NATURE DU DIPLÔME

BAR BRASSERIE

BAR
☐ OUI ☐ NON

BRASSERIE
☐ OUI ☐ NON

LICENCE DEBIT DE BOISSONS

NOMBRE EMPLOYE

NOMBRE DE PERSONNE TITULAIRE D'UN DIPLÔME **NATURE du DIPLÔME**

DISCOTHEQUE BAR D'AMBIANCE

DISCOTHEQUE

◯ **OUI**

◯ **NON**

BAR D'AMBIANCE

☐ **OUI**

☐ **NON**

LICENCE DEBIT DE BOISSONS

NOMBRE EMPLOYE

NOMBRE DE PERSONNE TITULAIRE D'UN DIPLÔME **NATURE DU DIPLÔME**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles issue du Règlement européen n° 2016/679 du 14 avril 2016, nous vous informons que les données recueillies pourront faire l'objet d'un traitement automatisé destiné à constituer un fichier adhérent. Elles seront enregistrées dans nos fichiers et conservées aussi longtemps que nécessaire ceci pour assurer le bon fonctionnement de nos missions de représentation et de défense de vos intérêts. Sachez que vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données que vous pourrez exercer en contactant le Secrétariat au 04 79 07 50 95 ou par e-mail à l'adresse suivante umih73-74@orange.fr.
Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires. Conformément à la loi 'Informatique et Libertés du 6 janvier 1978" , si vous vous opposez à la transmission de vos informations personnelles à des tiers, merci de cocher les cases ci-dessous :

opposé aux traitement des données ☐

opposé à la transmission de mes données ☐

139 Av. du Stade - Résidence le Rochefort - 73700 BOURG SAINT-MAURICE
Tél : 04.79.07.50.95 Fax : 04.80.80.62.21
E-mail : umih73-74@orange.fr- http://umih73-74.umih.fr